

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

L'AN 2024, le 16 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.**

**Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**CRECY-SUR-SERRE – SITE DES COUTURELLES – CONSTRUCTION D'UNE VINGTAINE DE LOGEMENTS LOCATIFS – LANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITE**

La commune de Crécy sur Serre a sollicité l'OPH de l'Aisne pour engager des études sur un terrain situé au lieudit des Couturelles classée en zone 1AU du PLU.

Le Comité de pré-engagement du 16 Mars 2023 s'est prononcé en faveur d'un projet de construction d'une vingtaine de logements locatifs individuels.

L'étude de capacité réalisée a confirmé ce potentiel ; toutefois il convient de poursuivre les études afin d'affiner les orientations finales, d'en déterminer le coût et le plan de financement.

Ainsi à l'instar de toutes les opérations menées par l'OPH de l'Aisne une contribution sera sollicitée auprès de la collectivité (commune ou communauté d'agglomération) à hauteur de 2,5 % du prix de revient (commune de moins de 5000 habitants) sous quelque forme que ce soit (terrain, équipements, participation financière).

Au vu de ce préambule il y a lieu :

- d'engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- de passer un contrat de maîtrise d'œuvre et passer des commandes diverses
- et de signer tous les actes relatifs à la bonne exécution du montage de cette opération.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer un contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- effectuer toutes les démarches et signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

